IOBSP-EXP 40 HEURES



PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de s'inscrire à l'ORIAS comme courtiers en crédits.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : Justificatif de l'expérience

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 40 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

FORMATION IOBSP NIVEAU 1 -EXPERIENCE

Code RS5755- Code monétaire et financier, art. L. 519-3-3, R. 519-7, R. 519-8, R. 519-12, R. 519-14, R. 519-15 Arrêté du 20 mars 2019 portant modification de l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité en intermédiation en opérations de banque et services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

COMPÉTENCES VISÉES

Etre en mesure de présenter des dossiers de financement aux banques pour compte des clients, particulièrement en immobilier

Evaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme officiel

PROGRAMME

Les 40 heures de formation IOBPS sont divisées en plusieurs modules :

Module commun de 14h (savoirs généraux) comprenant notamment :

- 1. Les savoirs généraux
- 1.1 Connaissance du contexte général de l'activité d'IOBSP
- 1.2 Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP
- 1.3 Les fondamentaux du droit commun
- 1.4 Les conditions d'accès et d'exercice
- 1.5 La Lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme
- 1.6 Les modalités de distribution
- 2. Les connaissances générales sur le crédit
- 2.1. Nature caractéristiques et finalités des crédits aux particuliers
- 2.2. Caractéristiques des crédits aux professionnels
- 2.3. Analyse des caractéristiques financières d'un crédit
- 3. Notions générales sur les garanties: Types de garanties, limites, suretés, cautionnement.
- 4. Notions générales sur les assurances des emprunteurs:

émise par le Service de Contrôle de la formation professionnelle, avec le N°93131382813

IOBSP-EXP 40 HEURES



METHODES PEDAGOGIQUES

• La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

• 40 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

EVALUATIONS

- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Modules de spécialisation :

Module spécialisé n°1- Crédits à la consommation - Durée 7 Heures

- Cours Crédits Consommation
- Cas pratique

Module spécialisé n°2 - Regroupement de crédits - Durée 7 Heures

- Cours Regroupement de Crédits
- Cas pratique

Module spécialisé n°3 Crédits Immobiliers - Durée 14 Heures

- L'environnement du crédit Immobilier
- Connaissances et diligences pour informer l'emprunteur
- La constitution du dossier de crédit immobilier
- Le crédit immobilier
- Cas pratiques



IOBSP-EXP 40 HEURES



BUDGET

Prix public consultable ici : <u>Boutique en ligne Prix publics</u>

Frais pédagogiques compris Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

 Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si le taux de réussite est >= 70%

Nombreux cas pratiques

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO





FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant

- Validation par blocs : Néant

- Taux obtention : <u>lci</u>

- Suite du parcours et débouchés : lci

Eligible CPF : accès CPF iciRépertoire spécifique : lci

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (<u>contact@sumatraformationconseil.com</u>).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez- vous préalable).





DE LA FORMATION

